

Le père désabusé

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **72 (1933)**

Heft 3

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-225076>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

sur nos tabourets. Les habitués du bar nous lançaient de ces regards ! Comme si on n'avait pas aussi bonne façon qu'eux, avec leurs pantalons rendoublés au-dessous du genou comme les gamins de par chez nous qui n'ont pas encore communiqué !

Le garçon s'approchait :

— Et ces messieurs, qu'est-ce qu'ils désirent ?

Ma foi, ça n'a pas été tant facile de commander quelque chose de sorte ! Pour finir, on s'est décidé pour un cocktail. Il a fallu que le « barman » explique à ce brave ami que ce n'était pas un œuf à la coque... qu'on appelait ainsi !

— Enfin, tu avoueras que ce n'est pas un nom à donner à une boisson qui se respecte. Et moi qui ne peut pas souffrir les œufs, surtout à la coque !

— N't'en fais pas, goûte toujours !

Je voyais bien que les gens s'amusaient à nos dépens, surtout un groupe de jeunes femmes qui goïssaient des drôles de liqueurs avec des pailles. Et en voilà une qui fait comme ça, à une autre, coiffée d'un bonnet de police comme les officiers en portent. (Il paraît que c'est la mode, maintenant.)

— Dis-moi, veux-tu goûter de mon tabac ?

— Ah ! tu en as acheté du nouveau ! Fais voir un peu ce que c'est ?

Et les voilà qui me sortent de leur sac à main, une petite pipe au fourneau barré de rayures jaunes et au long tuyau piqué de points rouges. Quelque chose d'élégant et de très joliment décoré.

Mon compagnon, assis juste à côté des deux fumeuses, me poussait du coude :

— Dis-donc, regarde voir ça !

En gestes souples et arrondis, elles portaient et enlevaient tout à tour leur pipette de la bouche, et... les lèvres délicieusement pincées, en voyaient au plafond un mince filet de fumée parfumée.

— Tu te rends compte, mon vieux, le dernier cri de la mode !

— Peuh ! Ce n'est pas bien beau... comme ça en public !

Sa voisine avait entendu le dialogue et vu, sans doute, le haussement d'épaules accompagnant la réplique. Et, comme elle était à la bonne franquette (à cause de la pipe, bien sûr !), elle se tourna vers nous, amusée :

— Alors, monsieur, vous n'êtes pas pour les nouveautés ?

Et ce disant, elle tira de sa pipe une bouffée de défi à l'adresse de mon ami !

Lui ne se frappa pas et répondit tranquillement :

— Oh ! vous savez, mademoiselle, pour une nouveauté, on ne peut pas dire que c'est une nouveauté ! Parce que, voyez-vous, si jamais vous allez de par le Valais, vous pourrez voir de bonnes vieilles portant des pantalons, fumer des bouffardes à faire honte à votre cradette de pipe, soit dit sans vous blesser ! Et puis, si vous les questionnez, elles vous répondront que, par chez eux, il y a belle lurette que les femmes fument la pipe bourrée avec du « caporal » à trente-cinq centimes le paquet !

Benj. Guex.

PAR DEVANT MOI, NOTAIRE...

A M. François Fiaux, du «Conteur Vaudois».

*En quittant leur notaire
Les gens du bon vieux temps,
En soutane ou rabat,
Liquidèrent bien cent francs
Pour un joyeux repas
Ou pour vins honoraires.*

*Si, devant le notaire,
Vaudois du temps présent,
Avez fait une pacte
Ou votre testament,
Vous allez, dernier acte,
Simplement boire un verre !*

MM. les notaires se doutent-ils du charme que prennent leurs actes, lorsque le temps a mis sa patine sur eux comme sur toutes choses ; lorsque surtout, les idées et les mœurs ont changé... ou

paraissent avoir changé ? Ces actes nous apportent, par leurs détails, des faits d'autant plus précieux et intéressants qu'ils sont authentiques.

Soufflons donc sur la poussière de ces deux parchemins qu'un ami nous passe et voyons...

Celui-ci est du 10 février 1792 :

Par devant moi, J. L. D. Burnand, notaire juré...

Le Doyen Bridel possédait, au nord de la ville de Moudon, un verger ayant accès par la ruelle aux Clerc, nom prédestiné. Du côté de cette ruelle, il faisait une encasse occupée par un jardin de vingt carreaux, dans lequel existait un cabinet, propriété du sieur Jean-Etienne Busigny.

Dans ce temps, M. Marc-Frédéric Christinat de Chabrais, ministre du St-Evangile, était pasteur suffragant à Moudon.

C'était le neveu du doyen Bridel.

Pensa-t-il arrondir d'avance le petit héritage que, peut-être... peut-être, son oncle le Doyen lui ferait un jour en lui laissant son verger ? Pensa-t-il seulement au charme que prendraient ses sermons s'ils pouvaient être médités dans le cabinet du jardin de Maître Busigny, en face de la vieille tour ? Quoi qu'il en soit, M. Christinat fit marché avec le sieur Busigny, le sus-dit jour pour le prix de quatre cent cinquante francs, vins ordinaires compris. Mais le distingué acquéreur ajouta seize francs de vins honoraires, car il fallait bien faire honneur au vendeur et aux témoins. Ces derniers étaient MM. les ministres Jaques-Louis De Vallière, pasteur de Syens et second pasteur de Moudon et Siméon Olivier de St-Cierge, troisième pasteur au dit Moudon.

Le sieur Busigny, Maître Eperonnier de la Bonne Ville, put se vanter de trinquer en très bonne compagnie... mais seize francs (ce qui fait vingt-quatre de notre monnaie) de vins honoraires entre cinq, cela fait une sérieuse ration par homme.

**

Cet autre est du 27 février 1795 ; il est conclu devant L. P. Burnand, Curial au Chef de Moudon.

Henry Chollet, Docteur en Droit, après des études passablement mouvementées, voyait sa place bien marquée dans ce monde : il était avocat en Cour souveraine et membre des Vingt-quatre de la ville de Moudon... Vingt-quatre ? ce n'est pas tout le monde !

Il compléta donc cette intéressante situation en achetant de M. Jean-Daniel Clavel, Commissaire, une maison située à la rue du Pont, entre celle de J. P. Jordan, cordonnier et celle du sieur Jean-Daniel Bougeois, chamoiseur.

Et a été faite la présente vendition pour le prix capital de 7500 francs...

Voilà maintenant comment fut réglée la question des vins ; puisque c'est celle-ci qui nous occupe :

En ce temps où la femme ne revendiquait pas ses droits, Mme Clavel prit part aux tractations ; et, tout en regardant la jolie façade de la maison que son mari allait abandonner, elle fit, sans doute, des remarques flatteuses au sujet des belles fourrures exposées dans la vitrine du chamoiseur, là, immédiatement à droite. Cela n'est pas écrit dans l'acte du notaire, mais c'est... entre les lignes. Ce qui est bien stipulé, par contre, ce sont les deux Louis de vins honoraires payés pour l'épouse du vendeur. L'avocat était un galant homme ! Mais, pour ne pas se négliger lui-même, il réserva, sur les vins ordinaires qui revenaient au vendeur, une somme de quarante-huit francs (environ 72 actuellement) applicables à un repas. Ce qui permit de passer bien agréablement cette avant-dernière soirée de février.

Coutumes d'authentiques Vaudois attestées par des actes authentiques !

Voilà, M. Fiaux, ce que nous transmettent les écrits des notaires, à côté de choses plus importantes et sans nuire à ces dernières.

**

Et si vous allez à Moudon, arrêtez-vous devant la jolie façade, toute en pierre de taille, décorée de têtes de chérubins et de l'armoire

des Clavel ; contemplez un moment la grande fenêtre centrale : et alors il vous semblera voir apparaître la figure joviale de l'avocat Chollet qui sourit, parce qu'un cortège de baptême passe et vous entendrez distinctement sa voix railleuse lancer aux parents :

« Tâchez d'en faire un bon chrétien

Notre ville en a bien besoin ! »

Jaques Desbioles.

Le père désabusé. — Non, papa, jamais je n'épouserai une femme qui raconte des mensonges...

— Alors, tu peux rester célibataire toute ta vie, mon garçon !

Entre amies. — Comment me trouves-tu avec mes cheveux coupés ? Je n'ai plus l'air d'une vieille femme, hein !

— Non, tu as plutôt l'air d'un vieil homme !

LE BONHEUR DE L'HUMANITÉ

B RILLAT-SAVARIN prétend que celui qui découvre un plat nouveau fait plus pour le bonheur de l'humanité que celui qui découvre une étoile. Qu'il y ait une étoile de plus ou de moins au firmament, cela ne tire pas à conséquence, d'autant plus que nous n'en tenons pas une comptabilité rigoureusement exacte et que des cambrieurs pourraient en dérober une demi-douzaine au hasard et les emporter sans que la plupart d'entre nous s'en aperçoivent. Un plat nouveau, quand il est bon, c'est de la joie dans la maison, en famille ; c'est un petit bonheur que seront heureux de goûter une multitude de braves gens qui ont toujours à se consoler de la muflerie de leurs contemporains, de la désinvolture de leur député et des exigences du perceuteur. La découverte d'une fleur nouvelle est également un événement heureux, parce qu'elle apporte une joie délicate à ceux qui se penchent sur les merveilles de la nature pour y trouver des consolations à l'ingratitude de leur sort. Un botaniste anglais, Clarence Elliot, vient d'introduire en Europe une merveilleuse fleur du Chili que l'on appelle là-bas la gloire du soleil. Elle s'épanouit à Valparaiso en septembre. Chaque tige de cette fleur porte cinq ou six corolles qui rappellent un peu celle de l'anémone du Japon ou du narcisse, mais d'un bleu exquis, atténué au centre. Ces fleurs répandent un parfum aussi délicieux que celui du réséda ou de l'héliotrope. Au pied des Andes, des hectares entiers de terrain sont métamorphosés en tapis d'azur par la gloire du soleil, qui, cueillie, garde encore sa fraîcheur pendant huit ou dix jours. La gloire du soleil s'est acclimatée en Angleterre ; elle se plairait à merveille dans le midi de la France où l'on ne tardera pas à la voir. Mais cette fleur d'enchantement a procuré une surprise imprévue au savant qui l'a rapportée. Amenée de son lointain pays d'origine, quelques semaines avant le mois de septembre, époque où elle prospère et s'épanouit, elle a deviné que, si le neuvième mois était printanier au Chili, il commence, en Angleterre, le déclin de l'année et elle a attendu le mois de mai pour suspendre à sa tige les petites flagues d'azur qu'elle étale là-bas à un tout autre moment.

Choses et autres.

UN NOUVEAU RECORD

E lisais l'autre jour dans un journal qu'une maison de chez nous avait attribué des prix pour un concours de yo-yo et que l'heureux gagnant, âgé de neuf ans, avait tenu le coup pendant trois heures et demie...

Oui, vous avez bien lu : cela ne se passe pas en Amérique. C'est chez nous, dans notre bon canton de Vaud, qu'en temps de crise et de chômage, on récompense les vaillants « as » de la ficelle. Savoir faire monter une petite roue par un savant mouvement de bras, renouveler cet exercice dix fois, cent fois, deux cents fois, enfin pendant trois heures et demie, cela vaut bien un premier prix et son nom dans les journaux.

Quand on est un garçon de neuf ans, on préfère les jeux bruyants aux jeux tranquilles, le jeu épique des tranchées au jeu sentimentel de la bague d'or. Mais, pour avoir un premier prix